

## VICTOIRE AU LONG COURS !

### UNE GRANDE SATISFACTION

Nous avons appris avec satisfaction qu'un camarade retraité des douanes avait réussi à faire reconnaître son **burn-out** comme maladie professionnelle imputable au service.

Ce collègue a déposé sa demande de reconnaissance en avril 2016 et de recours en expertise, de commission de réforme en jugement du tribunal, il n'a jamais baissé les bras et obtenu, en avril de cette année, que ses droits soient reconnus : sa maladie était bien une maladie professionnelle.

### UN SURMENAGE PROFESSIONNEL

« Pas de facteur déclenchant hormis un surmenage professionnel » lui avait dit le médecin qu'il avait consulté après un malaise.

Il n'est pas facile de s'avouer qu'on n'a pas été assez fort pour supporter la fatigue et le stress du travail. Il est encore moins facile de le signaler à sa hiérarchie.

Quand, à un environnement professionnel dégradé s'ajoute la tension induite par les évolutions réglementaires ou informatiques, le stress généré par les diminutions d'effectifs et le diktat libéral qui impose de toujours faire plus avec toujours moins, la moindre goutte d'eau fait déborder le vase.

L'encadrement intermédiaire, en difficulté également, n'est souvent plus

capable de trouver le temps nécessaire pour écouter et répondre aux besoins des uns et des autres. Les cadres supérieurs quant à eux, à l'abri dans des tours d'ivoire ne voient plus les personnels en souffrance. Tout a contribué à enfermer notre collègue dans une spirale de difficultés croissantes, jusqu'à l'épuisement total.

Alors, pour éviter que les mêmes causes, ou une aggravation, aient des effets similaires sur la santé de chacun d'entre nous, le burn-out doit définitivement être reconnu comme une maladie imputable au service. Le caractère potentiellement pathogène du travail doit également être reconnu.

### UN LONG COMBAT

Malgré de nombreuses entraves pendant ces 5 années notre collègue et camarade a trouvé la force de se battre jusqu'au bout dans toutes les instances de recours qui s'ouvraient à lui et ce fût gagnant !

À l'heure où nombreux collègues souffrent au travail, où les conditions d'exercice du métier impliquent une augmentation des accidents de service, où les droits des agents face à la maladie sont remis en cause dans les directions, le SNAD CGT est fier de voir que la lutte paye.

**Comme notre camarade victorieux, le SNAD CGT invite chacune et chacun à se battre pour défendre ses droits et en conquérir de nouveaux.**

